



Présidence :  
Pascal Mahon  
t 076 249 19 44,  
pascal.mahon@unine.ch

Coordination et communication :  
Camille Guittard  
Service de l'information et de la  
communication,  
Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont  
t 032 420 50 44, camille.guittard@jura.ch

Secrétariat :  
Rubén Rodriguez Alborés  
Service du développement territorial,  
Rue du 24 septembre 2, 2800 Delémont  
t 032 420 60 22,  
ruben.rodriguezalbores@jura.ch

Suivi du projet :  
Sylvain Rigaud  
Service de l'énergie,  
Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont  
t 032 420 53 22,  
sylvain.rigaud@jura.ch

## Procès-verbal

### SÉANCE 17 (1/2025)

Date : Jeudi 23 janvier 2025

Lieu : Aula de l'école primaire de Bassecourt

Heure : De 16h45 à 19h30

#### Présidence et bureau

Camille Guittard	CGU	SIC/CSI, bureau
Pascal Mahon	PMA	CSI, président
Sylvain Rigaud	SRI	SDT/CSI, bureau

#### Membres ou suppléant.e.s

Pierre-Alain Berret	PAB	CCIJ, membre
Pierre Brulhart	PBR	SDT, membre représentant RCJU
Olivier Chèvre	OCH	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Eric Dobler	EDO	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Jacques Favre	JFA	Conseil communal de Boécourt, membre
Alain Girardin	AGI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Denis Jeannerat	DJE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Marc Kury	MKU	AgriJura, membre
Michel Lando	MLA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Nicole Lupi	NLU	OFEN, membre
Peter Meier	PME	Geo-Energie Suisse, membre
Marc Ribeaud	MRI	WWF Jura, suppléant
Vincent Seuret	VSE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Gérard Struchen	GST	Association Géothermie Jura, membre
Quentin Theiler	QTH	ENV, membre représentant RCJU
Christophe Wermeille	CWE	Conseil communal de Saulcy, membre
Olivier Zingg	OZI	Geo-Energie Suisse, membre

#### Excusé.e.s

Céline Barrelet	CBA	WWF Jura, membre
Marie-Hélène Brandon	MHB	AJPF, membre
Vincent Gigandet	VGI	FER-Arcju, suppléant
Patrick Riat	PRI	FER-Arcju, membre
Massimo Zappala	MZA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

#### Absent.e.s

Michel Kiener	MKI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Thierry Lombard	TLO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

## Procès-verbal

### 1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

PMA ouvre la dix-septième séance de la CSI en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes prenant part à cette première rencontre de l'année 2025 et annonce les personnes excusées (cf. page précédente).

Pour rappel, l'ordre du jour, accompagné de ses annexes, a été transmis le 14 janvier dernier. Etant donné qu'il n'appelle ni remarques ni demandes de modifications, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

### 2. Adoption des procès-verbaux des séances du 28 octobre et du 21 novembre 2024

#### Décision :

- **Les procès-verbaux des séances du 28 octobre et du 21 novembre 2024 sont approuvés à l'unanimité avec remerciements à leur auteure. Ils feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la CSI.**

### 3. Informations du bureau et des membres de la CSI

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slides 5 à 16*.

PMA communique les informations de la présidence et du bureau.

#### Informations de l'Office de l'environnement

QTH donne des informations sur la séance « Retour d'expérience » qui a eu lieu le 14 novembre 2024 entre les services cantonaux, l'OFEN, l'exploitant et leurs mandataires. Il informe également l'assemblée que l'Office de l'environnement a rencontré les habitants de Berlincourt le 9 décembre 2024 pour échanger sur les nuisances ressenties durant les travaux de forage et établir des pistes possibles d'amélioration. Les conclusions tirées de cette séance seront transmises à l'exploitant. Il informe ensuite les membres de la réponse apportée par le Ministre de l'environnement au collectif des riverains-propriétaires du Tabeillon qui lui avait adressé une lettre ouverte demandant un moratoire de 10 ans interdisant tout prélèvement d'eau dans la rivière.

#### Workshops de l'association faitière Geothermie-Suisse

L'association faitière Geothermie-Suisse a organisé plusieurs workshops durant l'année 2024 sur le thème de « la communication sur la géothermie en Suisse ». Ces workshops rassemblaient les communicants de toutes les parties prenantes des différents projets de géothermie en Suisse. Un document de synthèse a été rédigé en décembre 2024. Il donne les grandes lignes sur la façon de communiquer et a pour but d'améliorer la communication sur la géothermie dans le pays, de clarifier les rôles des différents groupes d'intérêts et d'améliorer la perception globale de la géothermie. Ce rapport est public et pourra être placé [sur le site de la CSI](#).

#### Mini-site cantonal dédié au projet : [www.jura.ch/geothermie](http://www.jura.ch/geothermie)

Le Canton a mis en ligne un mini-site dédié au projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Ce dernier se distingue de ceux de l'exploitant et de celui de la CSI. La confusion des rôles entre ces entités se voit ainsi réduite.

#### Diffusion du film *Jusqu'à la faille*

Le 16 et le 19 janvier, le film *Jusqu'à la faille* a été diffusé au Cinéma La Grange à Delémont. Il le sera une troisième fois le 24 janvier 2025. Un site internet dédié au documentaire vient compléter le film : [www.jusqualafaille.ch](http://www.jusqualafaille.ch). Les membres de la Commission qui ont assisté à ces diffusions ont indiqué qu'une quarantaine de personnes s'étaient déplacées à ces occasions, parmi lesquelles un certain nombre

d'opposants. Le cinéma a rencontré, à chaque fois, des problèmes techniques importants. Les divergences d'opinions étaient équilibrées. Le 27 février 2025 prochain à 18h30, au Rolex Center de l'EPFL à Lausanne, une projection avec débat est organisée. Au printemps, la RTS prévoit de diffuser le film. La CSI évoque l'idée d'organiser elle aussi une séance de projection du film, éventuellement en collaboration avec la Commune, séance à l'issue de laquelle il pourrait y avoir une discussion avec le public. Il est convenu que le bureau de la CSI réfléchira à cette idée.

### **Activité sismique naturelle dans le Canton en 2024**

SRI présente l'activité sismique naturelle de la région en 2024, activité particulièrement importante à Réclère avec des magnitudes allant de -0.2 à 2.6 et marquée par quelques événements ressentis et entendus à proximité de Buis. La vallée de Delémont a connu quelques tremblements de terre non ressentis par les habitants et sans lien avec le projet de Haute-Sorne. Il précise qu'il est aujourd'hui possible de détecter des séismes très faibles, de magnitude négative, ce qui n'était pas le cas avec les instruments disponibles à l'époque, lors de l'élaboration de l'échelle de magnitude. Les sismomètres situés à proximité ont détecté le passage des camions-vibreurs lors des campagnes sismiques. SRI présente également un [site Internet](#) qui recense tous les séismes induits qui ont été référencés dans le monde, y inclus en Suisse.

### **Comité de patronage**

NLU complète les informations du bureau en donnant des nouvelles relatives au Comité de patronage. Le rapport d'activité sera finalisé le lundi 27 janvier et rendu public sur le site du [Comité de patronage](#). La transition entre les présidents du Parlement 2024 et 2025 a été effectuée avec succès. Ils ont tous deux participé à la rédaction du rapport annuel. Le 18 novembre 2024, le Comité de patronage a rencontré toutes les parties prenantes (Commune, CSI, Canton, Geo-Energie). Sur la base de cette rencontre seront émises des recommandations.

### **Groupe d'experts indépendants**

SRI informe que le Groupe d'experts indépendant rendra public son rapport annuel sur le nouveau [mini-site cantonal](#).

## **4. État des lieux des travaux et calendrier du projet**

PMA donne la parole à OZI.

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slides 17 à 29*.

### **Question n°1 :**

PBR : J'ai deux questions concernant la communication de ces tests de stimulation. C'est une étape attendue, redoutée par certains. Premièrement, est-ce que les mesures de la chaîne sismique seront publiées de la même manière que celles du réseau sismique ? De manière plus générale, quelle est l'information que vous prévoyez vis-à-vis de ces tests ? Pas seulement au sein de la CSI, mais de manière plus large.

OZI : On expliquera en amont des tests ce qui est prévu, via un communiqué. Ces informations seront relayées sur notre site et communiquées à la CSI, de manière à ce que les gens sachent ce qui est prévu et quand. Une information quotidienne est prévue sur notre site internet, comme nous l'avons fait lors du forage. Concernant la chaîne de sismomètres, il ne me semble pas qu'il soit possible de mettre en ligne des informations en temps réel qui proviennent de la chaîne de sismomètres. Je vais me renseigner.

SRI : Cela avait été discuté avec le Service sismologique suisse (SED) et ça avait été fait à Forge. L'objectif était de mettre en place une méthode similaire.

OZI : Je ne sais pas si les sismogrammes étaient disponibles en temps réel ou si c'était une interprétation qui était donnée. Il est prévu que le SED ait accès à ces données et qu'un ou deux de ces outils soient intégrés à leur propre évaluation. Nous allons voir si c'est techniquement possible. Il n'y a pas de problème pour qu'elles soient publiées en tout cas.

*Question n°2 :*

---

MRI : A propos de ces mesures, y a-t-il un système de certification pour vérifier que les données ne sont pas manipulées ?

OZI : Toutes nos données sont transmises en temps quasi réel au SED. Pour ce qui est de notre système d'arrêt, notre feu de signalisation tricolore, les magnitudes déterminantes sont communiquées par le SED. C'est eux qui analysent les données de leur réseau et du nôtre pour fournir les magnitudes déterminantes. La valeur qui fait foi est celle donnée par le SED. C'est aussi un gage de crédibilité dans le système.

MRI : Ce système a été testé à Bedretto ?

OZI : Pour l'essentiel de ce qui est prévu là, oui. A Bedretto, on a été plus loin car ce n'était pas juste un test de stimulation mais de la stimulation par étapes, à plus petite échelle. Comme ce qui est prévu ici lors de la deuxième phase du projet, où on va stimuler le puits, jusqu'à 30 étapes. On a pu démontrer que dans un forage de même diamètre, on pouvait isoler par segment et pour chaque segment injecter de l'eau, stimuler ce segment-là et offrir un monitoring en temps réel de la sismicité avec les mêmes outils d'analyse que ce qui sera mis en place ici.

PME : C'est la même chaîne de sismomètres et les mêmes outils d'analyse qu'on va utiliser qui ont été testés et utilisés en novembre en Utah. Ce sont les mêmes équipes, elles sont donc entraînées. Les outils ont été utilisés à Bedretto, donc c'est le même système, mais maintenant ce seront les mêmes capteurs utilisés en Utah qui seront utilisés à Haute-Sorne.

OZI : On a besoin d'une certaine redondance dans ces travaux. On part toujours du principe qu'un instrument peut tomber en panne. On a donc des sismomètres de réserve sur le site pour pouvoir les remplacer en cas de besoin. En surface, on a la redondance dont on a besoin parce que notre réseau est composé de six sismomètres et il y a le réseau du SED. Donc si un instrument tombe en panne, une redondance est suffisante, mais au niveau des sismomètres de puits, on a prévu un élément de remplacement sur le site si nécessaire.

SRI : Il y a une redondance aussi pour les pompes et les générateurs ?

OZI : Je ne peux pas vous dire en détail mais on doit avoir l'équipement nécessaire pour réaliser ces travaux. S'il y a des éléments que nous n'avons pas en double c'est qu'on a la possibilité de les avoir rapidement car ce ne sont pas des équipements spécifiques. L'équipement qu'on doit avoir sur place c'est ce qu'on ne peut pas avoir rapidement ou réparer rapidement, comme le câble ou les sismomètres.

## **5. Débriefing de la séance publique du 21 novembre 2024**

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – slide 30.

PMA précise que dans le projet de rapport d'activité qui sera discuté au point suivant de l'ordre du jour, et qui a été envoyé le 14 janvier, il a déjà proposé un bilan de la séance publique par souci d'anticipation. Ce bilan reflète son point de vue et sera adapté si la commission ne partage pas ce point de vue, ou si d'autres éléments sont présentés. PMA indique que l'écho médiatique a été important et plutôt positif malgré la participation faible du public. La faible participation du public a incité la commission à réaliser une vidéo sur le sujet du déni démocratique, sujet important, en reprenant les explications du professeur Bernard. Cette vidéo sera placée sur le site de la CSI dès qu'elle sera prête.

*Discussion :*

---

Plusieurs membres de la CSI considèrent que le modérateur, arrivé en retard (en raison des conditions climatiques), n'était pas la bonne personne pour cet exercice et que sa présentation et sa manière d'animer n'apportaient pas de valeur ajoutée. Par contre, la prestation du professeur Bernard est unanimement saluée comme excellente, non seulement sur le fond, mais aussi dans sa manière de communiquer et de discuter avec le public.

PMA : Indépendamment de cette question de personnes, est-ce que le bilan de la séance publique, tel qu'on l'a fait dans le rapport annuel, vous convient ? On a pensé utile de thématiser la question démocratique. Si ce n'est la neige qui a empêché les gens de venir, la séance publique était réussie.

MRI : La question du déni de démocratie directe qui se pose, on la retrouve sur d'autres sujets, par exemple avec les antennes 5G, partout en Suisse. Il me semble que les tribunaux veillent à ce que les lois soient appliquées correctement. Et ni le peuple ni le Parlement ne peuvent changer les décisions des tribunaux, comme avec le projet de Haute-Sorne. Le tribunal a pris une décision en faveur de la législation, mais on laisse quand même dire que c'est un déni de démocratie. Je fais ce même constat dans plusieurs autres projets, partout en Suisse. Je pense alors que c'est un thème sur lequel on devrait revenir plus souvent.

PMA : C'est l'idée de la vidéo réalisée. C'est aussi une question qui se pose avec l'éolien. Il y a d'ailleurs une initiative populaire qui a été lancée au niveau fédéral pour que chaque commune puisse se prononcer à travers un vote populaire sur chaque projet éolien. Ça montre bien le paradoxe entre les décisions fédérales prises et la démocratie locale. Cela pose la question de qui décide ? Est-ce que c'est la population fédérale, cantonale, communale ?

NLU : Le professeur Bernard était excellent, dans ses arguments, mais aussi dans la façon qu'il avait de les présenter. Il était abordable. On arrivait à suivre son raisonnement facilement. J'ai aussi eu l'impression qu'il y avait une personne dans le public qui a dit « bon d'accord il n'y a pas de déni de démocratie » mais qui avait l'air de ne pas se sentir écouté quand même. Donc le côté légal était plus ou moins réglé. Et c'est là où j'ai aussi apprécié les commentaires de QTH durant la séance, car il a démontré avec plusieurs exemples que le Canton est sur le terrain. Je me suis demandé si le déni de démocratie est une question de procédure ou un manque d'écoute ? Je pense que le Canton a très bien fait son travail en 2024 en étant disponible pour la population.

## 6. Bilan de l'année et rapport d'activité 2024

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slide 31*.

Là encore, PMA précise à titre d'introduction que dans le projet de rapport annuel, il a été question d'anticiper et de proposer un bilan de l'année 2024, qui reflète essentiellement le point de vue du bureau de la Commission. Il sera adapté si les membres ne partagent pas le même point de vue, ou ont d'autres éléments à apporter.

### Décision :

- **Le rapport annuel 2024 est approuvé à l'unanimité.**

## 7. Comptes 2024

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slides 32 à 33*.

PMA présente les comptes 2024, en comparant le budget qui avait été établi en regard du résultat.

### Décision :

- **Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.**

## 8. Planification de l'année 2025

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slides 35 à 36*.

### Programme des séances 2025 et activités annexes

PMA rappelle les dates des séances agendées et propose des thématiques à aborder à ces occasions. Il propose également d'intégrer au programme des activités annexes telles que des visites du site ou une visite du laboratoire de Bedretto. PMA invite les membres à garder de façon provisoire la date du 30 octobre 2025, en fonction du programme et de l'avancée du projet et de décaler la séance publique en 2026 pour discuter avec le public de la décision du Gouvernement.

### *Discussion*

---

PMA : Êtes-vous intéressés à ce qu'on organise une visite sur site, en marge de la séance du 6 mai, pour la mise en place de la chaîne de sismomètres dans le puits, pour autant que cela corresponde avec le calendrier ? Est-ce que vous souhaitez qu'on organise une visite au laboratoire de Bedretto, soit en amont des tests de stimulation, soit avant la vraie stimulation ? En amont des tests, cela paraît compliqué car ce serait avant le 6 mai 2025. Avez-vous une préférence ?

OCH : Je préfère aller à Bedretto que d'aller voir un trou.

PMA (à Geo-Energie) : Bedretto, cela pourrait se faire à quel moment ?

OZI : Il faut qu'on se renseigne sur les activités en cours à Bedretto pour savoir s'il y a un moment plus favorable à visiter. A priori, cela pourrait se faire n'importe quand.

### **Synthèse :**

- **Le bureau de la CSI va mettre en place un sondage pour connaître l'intérêt des membres vis-à-vis d'une visite à Bedretto et d'une visite du site de Haute-Sorne au moment des tests de stimulation.**

### **Concepts de tables-rondes et d'ateliers-citoyens**

PMA propose de mettre en place, en marge des séances de la CSI, en 2025, en collaboration avec la Commune, une table-ronde ou un atelier-citoyen. Il indique que le bureau de la CSI penche davantage pour la table-ronde pour plusieurs raisons : les coûts financiers, le temps d'investissement personnel, et une marge de manœuvre suffisante.

### *Discussion*

---

OCH : Quelle est la différence entre une table-ronde et une séance publique ?

PMA : Lors d'une table-ronde on traite un seul sujet, on invite un échantillon de la population à qui on explique la problématique. Il faut que les parties prenantes soient là. Il faut que quelqu'un modère. Et on discute des marges de manœuvre qu'on a. La question de l'approvisionnement en eau est un bon sujet. On ne peut pas le faire avant que Geo-Energie ait calculé ses besoins, mais dès que ce sera fait, il y a des solutions qui peuvent être proposées. La Commune peut expliquer ce qu'elle a à disposition dans son réseau, est-ce qu'on amène de l'eau avec des camions ? On peut imaginer qu'on sélectionne les membres de la population par tirage au sort, comme pour les ateliers-citoyens à plus grande échelle, bien que ce soit moins représentatif puisque l'échantillon est plus petit. On peut aussi inviter certaines personnes sinon.

OCH : C'est là où j'ai du mal. Je suis pour mais voilà. Il faudra être hyper fin dans la sélection et se préparer à avoir des opposants qui rejettent notre façon de faire.

PMA : Il faut qu'on se mette rapidement d'accord sur comment on fait la sélection. Est-ce que c'est la Commune qui la fait, est-ce que c'est la CSI ? Pour moi une table-ronde ça s'approche de la séance qu'a eu QTH avec les habitants de Berlincourt. Ceux qui sont restés à cette séance ont pu s'exprimer et leur sentiment de ne pas être entendu en a peut-être été atténué.



QTH : En complément, ce qu'on a vu lors de la séance à Berlincourt, c'est que comparativement à la séance publique de la CSI, c'est moins protocolaire. Il n'y a pas de micro passé aux personnes qui souhaitent poser une question, il n'y avait pas de présentation, c'était une discussion ouverte, l'échange était facile. En termes d'échanges, je pense que ce serait intéressant de le faire au sein de la CSI, car ça n'a pas encore été fait.

PMA : Si on se lance dans un concept tel que celui-ci, il faut qu'on crée un groupe de travail avec la Commune, Geo-Energie, le Canton et aussi les membres de la CSI. C'est également une occasion pour les membres de la CSI qui s'intéressent, eux aussi, à la question de l'eau de participer à la table-ronde. C'est la CSI qui propose, en collaboration avec la Commune et le Canton. Ensuite il faut décider du nombre, et de comment on sélectionne les participants. Est-ce que c'est sur simple inscription, avec l'idée "premier venu, premier servi", ou par tirage au sort, par exemple ?

DJE : On oppose table-ronde à atelier-citoyen ?

PMA : Du point de vue du bureau, à ce stade, l'atelier-citoyen nous semble représenter un plus gros investissement, et financier et de travail. On a discuté avec la personne en charge d'en créer un au niveau national sur la question des coûts de la santé et c'est vraiment un gros business avec un gros budget, supérieur à CHF 30'000.-, sans compter le temps de travail nécessaire à le mettre en place. La différence n'est pas fondamentale, mais la table-ronde est plus modeste. Cela n'exclut pas de faire un atelier-citoyen plus tard. Est-ce qu'il y a une opposition à mettre en place une table-ronde ? Il faut encore trouver le meilleur moment pour cette table-ronde car il faut que Geo-Energie ait précisé ses besoins en eau pour qu'on puisse discuter des solutions possibles et qu'on ait le temps d'agir. La table-ronde et l'atelier-citoyen nécessitent une certaine disponibilité des parties prenantes, aussi bien de Geo-Energie, du Canton ou de la Commune, d'être à l'écoute et au moins d'entrer en matière sur les éventuelles solutions qui peuvent sortir.

MLA : Dans le concept développé, vous parlez d'une durée totale de quatre heures. C'est sur une seule séance ou plusieurs ? Car quatre heures, c'est une après-midi et les gens qui travaillent n'ont peut-être pas cette flexibilité.

PMA : On ne peut pas faire quelque chose de trop long. Un atelier-citoyen c'est quatre journées par exemple. Ça reste à déterminer pour la table ronde. Est-ce que se sera quatre heures le soir, deux fois deux heures ? On y est vite quand on commence à discuter. Regardez à la CSI, on dépasse régulièrement le temps prévu. Si les gens se prennent au jeu, quatre heures ce n'est pas trop long. Mais vous avez raison, on ne peut pas faire ça en milieu d'après-midi car les gens qui travaillent ne peuvent pas.

MLA : Quels seront les avantages vis-à-vis d'une séance publique ? C'est d'avoir une discussion à bâtons rompus, sans ordre du jour, avec un modérateur, sans présentation ?

PMA : Il faudra un modérateur et, au début, poser le cadre. Par exemple, que Geo-Energie présente ses besoins, la Commune ses disponibilités, etc., donc qu'on pose le cadre de la discussion.

QTH : Il faudrait peut-être, sur la question de l'eau, une présentation qui montre les besoins de Geo-Energie et quelles sont les démarches à venir, ce que ça implique, etc. Cela va permettre de lancer les discussions.

DJE : Il faut déjà avoir les résultats des tests de stimulation pour avoir des idées de la perméabilité du sous-sol, des ordres de grandeur de ce qui sera consommé. Ce sera alors probablement après le mois de juin, car il ne faut pas la faire trop tôt, si on parle de la problématique de l'eau.

PMA : Est-ce qu'on va dans ce sens ? Si oui, est-ce qu'on imagine un groupe de travail qui affine le concept ? Puis après, on adaptera le timing en fonction des données reçues.

PAB : Je suis favorable à la formule mais il faut diviser la séance en plusieurs parties. Il devrait y avoir, je pense, une première partie informative sur le thème avec un expert qui explique le projet sur ce thème-là

et ensuite quatre à cinq personnes qui échantent avec un modérateur et ensuite donner la parole au public. Cela donnerait environ deux heures. Mais il faut cadrer le temps.

MLA : Dans ce cas-là, on se rapproche vraiment de la séance publique, non ?

PAB : Non, car une séance publique c'est une personne qui expose une thématique et ensuite des gens qui posent des questions. Là, ce serait quatre à cinq personnes avec des avis divergents et le modérateur parle avec ces gens-là et donne, pour finir, la parole au public pour poser des questions.

PMA : J'ajouterais, en limitant le nombre de personne pour avoir une discussion. Pour moi, une différence avec la séance publique c'est qu'il y a toujours des échanges bilatéraux. Tandis qu'une table-ronde ce n'est plus bilatéral mais une discussion avec tous les participants autour de solutions.

MRI : Je vois la différence entre une séance publique et une table-ronde du fait que la table-ronde est une forme de Parlement car les membres auront été choisis et invités à participer. C'est un circuit fermé dans lequel, en quatre heures, on développe des interactions. Certaines personnes diront que c'est plus démocratique que d'avoir des élections par exemple. Un deuxième point, ayant vu le programme de OZI, de l'eau sera déjà injectée à partir du mois de mai et si après on présente le thème alors que les essais qui utilisent de l'eau auront déjà commencés il y aura un risque de frustration.

OZI : Pour la phase d'exploration, les besoins en eau étaient principalement liés au forage. C'est l'eau utilisée pour les boues de forage, la cimentation plus que les essais de stimulation. Cette eau-là est prélevée sur le réseau communal. Il n'y a pas de débat sur la source de cette eau car c'est une petite quantité. Le débat tourne autour de la deuxième phase du projet, qui nécessite des besoins plus importants. On attend les résultats des tests de stimulation pour mieux estimer quels seront nos besoins. Le plan spécial prévoyait effectivement qu'au vu des besoins potentiels en eau, on la prélève dans le milieu naturel plutôt que sur le réseau public. Elle n'a pas besoin d'être potable, donc pourquoi prendre dans le réseau potable ? Indépendamment de savoir s'il peut le fournir ou pas, il était question de la prélever dans le milieu naturel. Le débat est venu ensuite, à savoir est-ce que le Tabeillon peut fournir suffisamment d'eau ou pas ? La question ne s'est pas posée pour les besoins relativement faibles pour la phase d'exploration, besoins comparables pour des industries ou gros chantiers.

PMA : Ça, il faudra l'expliquer au début. S'il n'y a pas de suite au projet, on aura fait la table-ronde pour rien, mais ce n'est pas grave.

VSE : Sur le fond je suis tout à fait d'accord mais la question que je me pose c'est est-ce qu'il y a d'autres sujets que l'eau ? L'eau est un bon sujet. Dans le cadre de nos projets, on fait des démarches participatives avec plusieurs tables rondes, avec plus de monde, et plusieurs sujets sont discutés, on les répartit dans plusieurs endroits et à la fin on fait une synthèse. C'est une autre formule qui ne me paraît pas inintéressante non plus parce que ça se fait sur une soirée, avec quatre à cinq thèmes différents. C'est assez simple à mettre en place.

PMA : Elle est intéressante mais l'idée était de partir sur un format modeste. A-t-on assez de sujets sur lesquels on a une marge de manœuvre ?

NLU : J'aimais bien l'atelier-citoyen car malgré le temps et l'investissement, en passant plus de temps, on connaît mieux les gens, on a plus le temps de réfléchir et de se faire une opinion. J'ai l'impression que la table-ronde c'est un peu rapide. Les gens doivent absorber l'information, se faire une idée, discuter, étudier si la marge de manœuvre en est vraiment une, et à moins qu'il y ait un travail préparatoire à la table-ronde, moi deux ou quatre heures ça me paraît trop juste pour aller au fond des choses.

PMA : La durée, il faut encore qu'on la détermine.

MLA : Ce qui me semblerait intéressant, en relisant les fiches, c'est de venir avec des exemples concrets pour présenter les deux concepts, car ces documents ne me permettent pas de me faire une idée. J'ai une inclination pour la table-ronde mais il est vrai que l'atelier-citoyen présente l'avantage d'avoir une sélection aléatoire des participants qui est donc plus représentative.

PMA : C'est pour ça que le concept est aussi plus modeste parce que quand on nous a présenté le concept d'atelier-citoyen, on s'est rendu compte du professionnalisme requis pour l'organisation. Il faudrait quasiment donner un mandat. Mais on ne peut pas improviser ce type de tirage au sort, ni la Commune. Il faut mandater des experts. Le bureau vous faisait la proposition de commencer par une table-ronde. Cela n'exclut pas, si le projet se poursuit, de faire un atelier-citoyen plus tard. Pour l'instant on ne voit pas de sujet adéquat pour un atelier-citoyen. La question de l'eau est à organiser assez rapidement. L'atelier-citoyen est long à mettre en place.

MLA : Sans vouloir jouer le contradicteur, il me semble que vous êtes plus pour la table-ronde, alors pourquoi proposez-vous l'atelier-citoyen ?

PMA : Au départ, j'étais plutôt motivé par l'atelier-citoyen car c'est un instrument plus intéressant, car plus global, portant sur diverses questions. Mais pour cela, il faut être sûr d'avoir une marge de manœuvre suffisante sur toutes ces questions. Si vous tirez au sort 200 personnes et vous les faites discuter sur quatre questions sur lesquelles il n'y a pas de marge de manœuvre, ça n'a pas de sens. Par modestie, on s'est rabattu sur la table-ronde portant sur un sujet concret, comme la question des besoins en eau, où nous savons qu'il y a une marge de manœuvre au moins pour la recherche d'alternatives. L'atelier-citoyen sur l'eau ne doit pas venir en 2026, il doit s'inscrire dans le calendrier du projet, mais il faut aussi du temps pour son organisation. C'est donc par souci de rétropédalage qu'on a développé la table-ronde. Je ne veux rien imposer, c'est la Commission qui décidera.

QTH : Au final, on prenait l'exemple de l'eau car c'est le timing dans lequel on doit amener ça sur la table qui prime. Si on veut faire un atelier-citoyen sur l'eau, il arriverait trop tard et ne servirait à rien. On a beaucoup de sollicitations à l'Office de l'environnement (ONG, collectif des riverains-propriétaires du Tabeillon, etc.) et on voit que c'est un sujet qui préoccupe. En attendant les résultats de Geo-Energie et notre décision, la table-ronde s'avère être un bon plan. L'atelier-citoyen est plus constructif et intéressant car plus profond, mais il arriverait trop tard. C'est la contrainte. Ce serait à mettre en place au début du processus, peut-être que deux ans en arrière ça aurait été plus intéressant.

OCH : Au prochain Conseil général, on doit élire sept commissaires pour des Commissions communales. Donc trouver des gens qui viennent encore à une soirée pour discuter d'un thème comme ça, ça va être compliqué. Trouver des gens intéressés, qui viennent avec des arguments, qui se sont préparés à la table-ronde, ça va être difficile. Ce n'est pas pour dénigrer la population.

CWE : Ce n'est pas sur la durée. On trouve plus facilement des gens pour une soirée que pour exercer un mandat sur trois ou cinq ans.

OCH : Ça demande plus qu'une soirée puisqu'il faut se préparer en amont.

PMA : Est-ce qu'on envisage alors de commencer par une table-ronde sur cette question-là, ce qui n'exclut pas de faire un atelier-citoyen plus tard, si le projet se poursuit ? Cela nous donnerait aussi de l'expérience et on pourra voir si justement il aurait mieux valu faire un atelier-citoyen et tirer au sort les participants.

MRI : Pour contacter les participants à la table-ronde, vous avez déjà fait des démarches auprès de la Commune pour avoir accès aux listes ?

PMA : Non, nous n'avons pas encore effectué de démarches dans ce sens. Pour un atelier-citoyen se serait indispensable. Pour une table-ronde, on doit déterminer si c'est sur invitation, inscription, ou autre. C'est pour ça que j'aimerais qu'on crée un petit groupe de travail.

SRI : Un rappel de calendrier par rapport à la question de l'eau. Fin avril, Geo-Energie aura obtenu une année de mesures sur le débit du Tabeillon et pourra dès lors transmettre une demande de concession à l'Office de l'environnement. Il serait utile de faire cette table-ronde prochainement afin d'échanger sur d'éventuelles alternatives au Tabeillon. L'atelier-citoyen nécessite, lui, dans un premier temps, l'autorisation d'accès aux listes de la Commune, d'envoyer des courriers à partir de ces listes, donner un

délaï de réponse, récolter les réponses et lancer le processus de sélection, etc. Avec la table-ronde, si c'est sur inscription, on fait de la publicité, on envoie une newsletter, on contacte les médias, les gens s'inscrivent et on gagne quelques mois dans le calendrier.

PMA : On perd en représentativité. Mais à Berlincourt, il n'y avait pas non plus une représentativité et ça s'est plutôt bien passé.

MLA : La séance à Berlincourt était une table ronde.

QTH : Oui, c'était une forme de table-ronde. Bien qu'il y avait peu de personnes et que la majorité était opposée au projet, ça s'est bien déroulé et c'était constructif.

OCH : Il ne faudra pas limiter à Haute-Sorne mais il faudra prendre Boécourt.

#### **Synthèse :**

- **Il n'y a pas d'opposition des membres à organiser une table-ronde.**
- **Le bureau de la CSI reviendra vers les membres pour la création d'un groupe de travail dédié à son organisation et présentera un projet plus concret.**

#### **Suppléants**

PMA revient sur la question qui avait déjà été abordée en 2024, à savoir celle d'offrir à tous les membres la possibilité d'avoir des suppléants. Il rappelle que l'art. 7 al. 4 du Règlement de la CSI prévoit que « Les personnes qui participent aux travaux de la Commission assurent l'information régulière de l'association ou instance qui les a déléguées ». Raison pour laquelle il propose que toutes les parties représentées au sein de la Commission puissent avoir des suppléants pour pallier aux absences des membres titulaires.

#### *Discussion*

---

OCH : Au niveau des citoyens, comment est le relais ? Il n'y a pas de groupements formellement représentés.

PMA : Oui, mais s'il y a plus de monde à la séance de la CSI, c'est mieux que s'il n'y a personne. Je vous rappelle que tout le monde est censé transmettre les informations, les représentants des citoyennes et citoyens au travers de discussions informelles avec la population. Mais cela vaut particulièrement pour les associations de la société civile, qui doivent être informées par les membres qui les représentent.

VSE : Cette demande ne doit pas passer par la Commune et ensuite par les partis ?

PMA : Pour le Conseil général, c'est lui qui décide et qui désigne éventuellement un suppléant par personne ou plusieurs suppléants pour le groupe. C'est donc à lui que nous devons nous adresser.

MLA : Au niveau des autorités politiques, représentantes des citoyens, nous avons été désignés par l'organe suprême législatif qui est le Conseil général. Et à mon avis, pour des suppléants pour nous, il n'y a que le Conseil général qui peut les désigner.

#### **Synthèse :**

- **Le bureau de la CSI reviendra vers toutes les entités représentées pour leur proposer de désigner une ou un suppléant.**

## 9. Budget 2025

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slides 37 à 38*.

PMA présente le budget 2025 et propose de laisser au budget les postes dédiés à la visite à Bedretto et à l'atelier-citoyen / table-ronde.

### *Discussion*

---

DJE : Je suis surpris par le budget alloué à la table-ronde. Il me semble élevé alors qu'on a dit ce soir que c'était un version plus modeste de l'atelier-citoyen. Si on est plus bas, tant mieux.

PMA : Le budget est généreux pour une table-ronde effectivement.

MLA : Cela dépend si on en fait une ou plusieurs.

PMA : Est-ce qu'on laisse comme ça et on verra si on utilise la totalité ?

Membres : Oui.

### **Décision :**

- **Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.**

## 10. Divers

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slide 39*.

SRI vérifie si, à défaut de la visite sur le site pour voir les sismomètres, il y a un intérêt à voir les tests de stimulation. PME indique que la mise en place des sismomètres prend une à deux heures et qu'il faudrait alors être extrêmement réactif, voire être déjà sur place. Les tests de stimulation sont plus simples à prévoir. PMA propose alors de supprimer de la liste cette proposition et de ne considérer que les visites du laboratoire de Bedretto et du site de Haute-Sorne, lors des tests de stimulation.

## 11. Conclusion

PMA remercie les membres de la CSI de leur participation et leur rappelle qu'ils seront contactés par mail d'ici à la prochaine séance, qui aura lieu le 6 mai 2025. Il leur donne rendez-vous à cette date.

La séance est levée à 19h15.

C. Guittard, le 27 janvier 2025

### **Annexes au PV :**

- Procès-verbaux définitifs des séances 28 octobre 2024 et du 21 novembre 2024 (approuvés en séance du 23 janvier 2025) – téléchargeables sur le site Internet de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Présentation PowerPoint de la séance du 23 janvier 2025 – téléchargeable sur le site Internet de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)